

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-06-27-010

Séance du 27 juin 2022

Date de convocation : 21 juin 2022
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.
La séance a eu lieu en public.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Laurence RAVEROT, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, René BERTRAND, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Jean-Paul DA SILVA, Carine MOUSTAUD, Corinne DEBARREIX-PAGE, Maryse PACCARD, Manon RIGOLLIER, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Amara BOUDIB.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Franck GENILLON (procuration à Virginie BECQUET), Irène TOST (donne procuration à Romain DAUBIE) Christian PRADIER (procuration à Mustafa SARIKAYA), Pascal JUSSEAUME (procuration à Anne FABIANO), Jean-Luc CHARVET (procuration à Karine GARNIER),

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne FABIANO

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Pouvoirs : 5

Objet : Décision modificative n°1 du 27 juin 2022

Rapporteur : Aurore SAMIER

Il est expliqué à l'assemblée qu'il convient d'effectuer des modifications suivantes sur le plan budgétaire, répondant à la nécessité d'annuler un titre de redevance d'occupation du domaine public émis sur l'exercice 2020 :

Chapitre	Article	Libellé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011	6042	Achats de prestations de services	- 15 000 €	
	6135	Locations mobilières	- 15 000 €	
	615231	Voirie	- 5 000 €	
	6247	Transports collectifs	- 5 000 €	
	6281	Concours divers	- 10 000 €	
Total chapitre 011			- 50 000 €	
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs		50 000 €
Total chapitre 67				+ 50 000 €
TOTAL			- 50 000 €	+ 50 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 3 ABSEPTIONS et 26 POUR :

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme je certifie
que le présent acte a été publié ou
notifié selon les règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :
Reçue en Préfecture le :
Affichée le :

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Le Maire
Romain DAUBIÉ